

**C.T.A.**  
**26 janvier 2017**

**REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS**

La répartition des moyens d'enseignement entre les établissements pour la prochaine rentrée scolaire tient compte de la dotation arrêtée pour les lycées et lycées professionnels (cf. CTA du 13 janvier 2017) et des horaires réglementaires, Il a également été tenu compte des prévisions d'effectifs établies pour chaque établissement pour le calcul des dotations.

**I. Les moyens à répartir**

	HP	HSA	IMP	TOTAL
Potentiel RS 2016	96206	9959	523	106688
Mouvements RS 2017	+468			+468
<b>Potentiel RS 2017</b>	<b>96674</b>	<b>9959</b>	<b>523</b>	<b>107156</b>

**II. Les prévisions d'effectifs**

Les effectifs retenus pour le calcul des dotations sont établis en trois étapes :

1. la prévision du rectorat qui prend en compte, pour chaque formation, l'origine scolaire des élèves et les taux de passage et de redoublement ;
2. la prévision de chaque chef d'établissement arrêtée après qu'il a pris connaissance des chiffres du rectorat et à laquelle sont ajoutés ses éventuels commentaires ;
3. des ajustements peuvent lui être apportés à l'issue d'une phase de dialogue entre les EPLE et le rectorat.

**III. Les moyens attribués aux établissements**

Les moyens suivants feront l'objet d'une attribution ultérieure :

	HP	HSA	IMP	TOTAL
Missions rectorales et autres décharges	124,00	10,00		134,00
Décharges syndicales	274,50	34,00		308,50
Provision pour décharges réglementaires	18,00	89,00		107,00
MLDS	189,00			189,00
Réussite éducative		252,00		252,00
Suivi des stages en entreprise		360,00		360,00
Apprentissage		60,00		60,00
UNSS		13,75	44,25	58,00
SAPAD		37,00		37,00
pôles espoirs		24,00		24,00
Filière excellence santé		19,00		19,00
Provision module de formation BTS (AM et CGO)		36,00		36,00
Provision section ABIBAC	3,00	3,00		6,00
Provision coordination tertiaire			77,00	77,00
Conseiller de prévention	9,00			9,00
Correspondant académique risques majeurs	9,00			9,00
Micro-lycée	266,00	18,00		284,00
Projet Flixecourt	18,00			18,00
Provision pour les ajustements	279,00	324,50		603,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 189,50</b>	<b>1 280,25</b>	<b>121,25</b>	<b>2 591,00</b>

Les moyens attribués dès à présent aux établissements sont les moyens à répartir déduction faite des moyens notifiés ultérieurement.

	HP	HSA	IMP	TOTAL
moyens à répartir	96 674,00	9 959,00	523,00	107 156,00
moyens notifiés ultérieurement	1 189,50	1 280,25	121,25	2 591,00
moyens à attribuer	95 484,50	8 678,75	401,75	104 565,00
moyens attribués lycées	56 157,50	5228,50	344,50	61 730,50
moyens attribués lycées professionnels	39 327	3450,25	57,25	42 834,50

Les dotations des lycées et lycées professionnels ont été réduites à la marge dans le cadre de l'équation budgétaire globale.